

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1881

présenté par

Mme Sas, M. Lahais, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1 950 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	1 950 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 950 000	1 950 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe écologiste et social demandent l'augmentation des crédits alloués à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Les missions conduites par l'INERIS sont clés face à l'urgence écologique. En plus de la surveillance industrielle, il effectue des missions de contrôle des pollutions, des travaux de prévention des risques naturels et de surveillance des impacts sanitaires des installations et zones sensibles. Il faut donc absolument renforcer les moyens humains de cet opérateur au service de la planification écologique et de la gestion des risques. Mais, depuis son arrivée au pouvoir, Macron et ses gouvernements ont fait tout l'inverse. Cette année, l'INERIS bénéficie de 5 ETPT supplémentaires. Toutefois, cette maigre hausse ne compense pas les baisses d'effectifs que l'INERIS a connu depuis 2017. Entre 2017 et 2025, l'INERIS aura donc perdu 39 postes, passant de 533 (LFI 2017) à 494 dans le PLF 2025. Les député.es du groupe écologiste et social proposent donc d'allouer des fonds supplémentaires pour l'INERIS pour qu'il puisse réouvrir les 39 postes supprimés. Les député.es du groupe écologiste et social s'opposent en effet à la logique austéritaire et aux suppressions de postes dans le champ de l'écologie.

Considérant un coût moyen de 50 000 € par emploi, les député.es du groupe écologiste et social proposent de ponctionner 1,95 million d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 13 du programme 181 « prévention des risques ». Les député.es du groupe écologiste et social appellent le Gouvernement à

lever le gage.
Un amendement similaire a été déposé par le député M. Laisney en Commission du Développement Durable.